



Cumul de 2 emplois est-ce légal ?

Par **lyonnais_69fr69_old**, le **01/10/2007 à 11:26**

Bonjour,
Je suis salarié à temps plein dans une entreprise privée.
J'ai besoin de compléments de salaire car j'ai des difficultés à joindre les deux bouts comme on dit...
Je travaille en journée et souhaite savoir si la loi autorise à avoir un deuxième emploi ou non.
Du style qq heures le soir en fast food ou en gardiennage etc...
Merci de me répondre pour orienter mes choix
A très bientôt

Par **Didi79_old**, le **01/10/2007 à 17:03**

Bonjour,
Par rapport aux durées maximales pour le cumul d'emplois on applique les mêmes règles que pour les salariés à temps plein.
Durée maximales acceptées par la loi
- 10h par jour
- 48h par semaine
- 44h en moyenne sur une durée de 12 semaines consécutives
J'espère avoir répondu à votre question.
Cordialement,
Didi79

Par **lyonnais_69fr69_old**, le **01/10/2007 à 21:05**

Bonjour,
OK pour la durée ce qui signifie que je peux annoncer à mon deuxième employeur que j'ai déjà un emploi et que cela ne posera pas de problème?
Merci pour votre réponse